



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Rentrée 2016 :

Face à la dégradation des conditions de travail, les revendications ne manquent pas, notre détermination non plus !

Le gouvernement a publié autoritairement la loi El Khomri le 9 août, contre l'avis des confédérations FO et CGT et la mobilisation de quatre mois pour son retrait. Dans le même temps, il multiplie les actes de répression syndicale et prolonge l'état d'urgence qui menace directement le droit de manifester.

Aggravation des contre réformes

Dans cette situation, la ministre annonce dans la circulaire de rentrée la poursuite des rythmes scolaires, la réforme du collège, le cycle CM /6^{ème}, la disparition programmée des SEGPA, la suppression des postes de PE éducateurs en internat dans les EREA, l'inclusion accrue pour atteindre 120 000 élèves en situation de handicap dans les classes... sans compter les multiples tentatives d'imposer deux jours de prérentrée en violation du calendrier scolaire officiel.

Elle publie le 1^{er} août le décret autorisant localement toute les dérogations à la semaine scolaire, celui assouplissant les normes d'encadrement des activités péri scolaires (un animateur pour 18 enfants de 6 ans) et annonce la publication imminente de celui sur les ORS des PE.

La sécurité contre le statut

Le 24 août, au nom de la lutte contre les attentats, la ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Intérieur annonçaient des nouvelles mesures qui assimilent les directeurs d'école à des supérieurs hiérarchiques. Elles mettraient les personnels dans une situation intenable face aux groupes de pression, remettraient en cause leur statut de fonctionnaire d'État, aggraveraient leurs conditions de travail, déjà très dégradées et exonéreraient l'État de ses obligations en matière de protection et de sécurité en chargeant « *la communauté éducative* » d'assurer ces tâches.

C'est une offensive sans précédent pour disloquer notre statut de fonctionnaire d'État et avancer vers la tutelle accrue des élus locaux sur les PE, dans une situation où le nombre de postes est très largement insuffisant.

Déjà les premières informations confirment les pires craintes

665 postes de PE non couverts par le concours en 2016 après les 334 de 2015, soit près de 1000 postes disparus en deux rentrées (rapport de la Cour des comptes). Autant de PE, de remplaçants en moins.

Le nombre de stagiaires licenciés augmente et les DASEN recrutent des contractuels par centaines pour atteindre les chiffres de 1 800 en cette rentrée, alors qu'il y en avait quelques dizaines il y a 3 ans.

Un projet de calendrier scolaire fixe la sortie au 14 ou 20 juillet 2018 selon les zones

Dans cette logique, la commission spécialisée du CSE mise en place par la ministre annonce un projet de calendrier scolaire avec deux zones, trois semaines de congés en décembre /janvier et une fin d'année le 14 ou 20 juillet.

Les postes manquent partout. Des mesures de fermetures de classes, voire d'écoles sont décidées même pendant les congés d'été :

Fermeture d'une école complète en deux jours fin juin à Abbeville dans la **Somme**, fermeture de 6 classes le 7 juillet dans le **Vaucluse**...

A **Paris**, 95 fermetures de classe, 85 dans le **Val-de-Marne** ...

Des contractuels non renouvelés par dizaines:

En **Seine-Saint-Denis**, un contractuel est même licencié pour ne pas s'être inscrit au concours.

Les remises en cause statutaires se multiplient :

Dans le **Vaucluse**, le DASEN tente de déplacer autoritairement des PE en dehors de toute base réglementaire.

Dans l'**Ain**, le DASEN modifie les horaires scolaires en application des rythmes scolaires sans réunir le CDEN.

En **Ille-et-Vilaine**, le DASEN, en anticipant PPCR, refuse de respecter le barème pour les nominations à la hors classe.

Dans le **Val-de-Marne**, suite à l'incendie d'une école et au transfert de tous les élèves dans le lycée le plus proche, le DASEN sollicite les PE pour qu'ils assurent, dès 7h00 et après la classe l'encadrement des élèves dans le car qui les transporte de leur quartier au lycée.

Déjà le SNUDI-FO est à l'offensive pour défendre les revendications

Dans le **Vaucluse**, suite à la mobilisation et aux interventions du SNUDI-FO, le Directeur Académique renonce le 18 juillet à la fermeture de classe programmée le 7 juillet à l'école de Villedieu et maintient l'ouverture prévue à l'école Ste-Catherine.

Dans l'**académie de Créteil**, la FNEC FP-FO met en échec une tentative de mise en œuvre de classes CM2/6^{ème}.

En **Corse**, l'action déterminée du SNUDI-FO avec la FNEC FP-FO et l'UD-FO a permis d'empêcher le licenciement de 4 AESH.

En **Haute-Garonne** le SNUDI-FO obtient que la circulaire sur les SEGPA ne s'applique pas à cette rentrée. Le DASEN déclare : « *On fait comme avant* ».

Dans les EREA de Bourg-en-Bresse (**Ain**), de Redon (**Ille-et-Vilaine**)..., des AG sont convoquées et des préavis de grève sont déposés.

L'année 2016/2017, c'est aussi l'année de la mise en œuvre de PPCR

Avec PPCR, la ministre annonce une revalorisation en trompe-l'œil qui devrait justifier le chamboulement des règles d'évaluation. La ministre entend supprimer la notation chiffrée sur 20 avec un barème pour lui substituer une nouvelle notation en 4 pavés, effectuée au niveau « *le plus proche* », basée sur les rapports des enseignants avec la « *communauté éducative* », donc soumise à l'arbitraire local et notamment aux collectivités locales.

Aucun poste ne doit manquer - Ouverture de la liste complémentaire Respect des règles statutaires : Abrogation des rythmes scolaires - Abandon de PPCR - Non à l'évaluation par compétences - Abrogation de la loi El Khomri

Le SNUDI-FO prendra toutes les initiatives, si possible dans l'action commune, y compris la grève :

- pour l'annulation des fermetures, pour les ouvertures, assemblées générales, délégations, pétitions. Un préavis de grève est déposé à compter du 1^{er} septembre ;
- contre toutes les atteintes aux droits statutaires, aux conséquences des PEDT soumettant les enseignants aux tutelles des mairies ou des intercommunalités ;
- contre les tentatives de mettre en place des chartes, conventions, protocoles...

Il appelle à participer à la mobilisation interprofessionnelle du 15 septembre à l'initiative des organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL « pour obtenir l'abrogation de la loi Travail (...) ».

Montreuil, le 30 août 2016